

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°182 du 26 novembre 2025: Signature d'un contrat de cession avec l'association Popatex pour l'organisation du spectacle Les Lutins Zinzins et le Père Noel au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Popatex – 197, rue Jupiter, 31140 LAUNAGUET, représentée par Madame Virginie AMAT en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle Les Lutins Zinzins et le Père Noël le mercredi 10 décembre 2025, à 10h, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 600 € TTC.

N°183 du 26 novembre 2025: Signature d'un contrat de cession avec SAS Ki m'aime me suive pour le spectacle *Du Charbon dans les veines*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec SAS Ki m'aime me suive – 92, rue de la Victoire 75009 PARIS représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME, en sa qualité de Directeur Général ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Du Charbon dans les veines* le mardi 5 mai 2026, à 20h30, à La Baleine. Le coût global de la cession et des frais annexes s'élève à 15 056,25 € TTC.

Un acompte d'un montant de 4 516,88 € TTC sera réglé en janvier 2026, le solde à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°184 du 26 novembre 2025: Signature d'un contrat de cession avec 3C pour l'organisation du concert de *Rose* au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec 3C – 74, rue George Bonnac, 33000 BORDEAUX représentée par Christophe BOSQ en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de *Rose* le vendredi 3 avril 2026, à 20h30, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 2 637,50 € TTC.

Un acompte de 1 318,75 € TTC sera réglé à la signature du contrat, le solde à l'issue de la représentation.

La Ville prendra également en charge les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°185 du 27 novembre 2025: Signature d'une convention de location de La Baleine entre Espace Création Danse et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention de location de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de Espace Création Danse – 1, rue St Martin des Prés, 12000 RODEZ, représentée par Madame Edwina COSTECALDE en sa qualité de Directrice artistique d'Espace Création Danse ayant pour objet de définir les modalités de cette location pour l'organisation du gala de danse de l'école le mercredi 17 décembre 2025, à 20h, à La Baleine.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette soirée de gala, l'Espace Création Danse s'engage à verser à la Ville la somme de 1 600 € TTC.

N°186 du 27 novembre 2025 : Signature d'une convention de location de La Baleine entre Danse Attitude et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention de location de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de Danse Attitude – 1, rue des Pasiments 12740 SEBAZAC, représentée par Madame Magali MASSIF en sa qualité de Trésorière ayant pour objet de définir les modalités de cette location pour l'organisation de deux représentations du gala de danse de l'école de danse le samedi 10 janvier 2026, à 15h30 et à 20h, à La Baleine.

En contrepartie de la location de la salle de La Baleine pour l'organisation de cette manifestation, Danse Attitude s'engage à verser à la Ville la somme de 2 300 €TTC.

N°187 du 27 novembre 2025 : Signature d'un contrat de services pour la maintenance et le support du logiciel de gestion des cimetières GESCIME entre la société GESCIME et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature, avec la société Gescime d'un contrat de services fixant les modalités de maintenance, d'assistance et de support pour le logiciel de gestion des cimetières.

Le contrat débute le 16 novembre 2025 et sera renouvelé chaque année sans que la durée totale n'excède trois ans. Le montant annuel est de 338,44 € H.T.

N°188 du 28 novembre 2025 : Signature d'une convention de formation exécutée dans les locaux de la collectivité d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention d'action d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances concernant le bruit et les bouchons d'oreilles acquis, à titre onéreux, et au profit de certains agents de la ville d'Onet-le-Château, avec Madame Béatrice GAL représentante des laboratoires COTRAL, domiciliés rue des Léopards, 14110 CONDE-EN-NORMANDIE.

La convention est conclue pour une durée de 3h (formation au bruit et empreinte de bouchons d'oreilles)

Le tarif de la formation par personnes présentes est de 20 € HT par agent, soit un total de 192 € TTC pour 8 agents.

La Ville s'engage à mettre gratuitement une salle située au Centre Technique Municipal - 1 081, rue de Cantaranne 12850 ONET-LE-CHATEAU

N°189 du 2 décembre 2025 : Signature d'un contrat de services pour la maintenance et le support du logiciel BL e.GRC Etat civil entre la société Berger Levraut et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature, avec la société Berger Levraut, d'un contrat de services fixant les modalités de maintenance, d'assistance et de support pour le logiciel BL e.GRC.

Le contrat débute le 1^{er} janvier 2026 pour une durée totale de 36 mois et expirera le 31 décembre 2028. Le montant annuel est de 1 120,27 € HT.

N°190 du 4 décembre 2025 : Signature d'un avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour l'accueil de loisirs sans hébergement, le Jardin d'Enfants et le Multi Accueil pour le lot 1

Décision relative à la signature de l'avenant n°1 au marché MAPA n°2024-19 relatif marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour l'accueil de loisirs sans hébergement, le Jardin d'Enfants et le Multi Accueil, pour le lot n°1 « fournitures et livraison des repas en liaison froide pour l'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires », signé avec la société CRM modifiant l'indice de révision de prix afin d'assurer la continuité et la cohérence du mécanisme de révision de prix, sans modifier la nature ou l'économie générale du marché.

L'avenant n'a pas pour objet de modifier le montant maximum du marché.

N°191 du 4 décembre 2025 : Signature d'un avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour l'accueil de loisirs sans hébergement, le Jardin d'Enfants et le Multi Accueil pour le lot 2

Décision relative à la signature de l'avenant n°1 au marché MAPA n°2024-19 relatif marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour l'accueil de loisirs sans hébergement, le Jardin d'Enfants et le Multi Accueil, pour le lot n°2 « fournitures et livraison des repas en liaison froide pour le multi accueil et le jardin d'enfants durant les vacances scolaires », signé avec la société CRM modifiant l'indice de révision de prix afin d'assurer la continuité et la cohérence du mécanisme de révision de prix, sans modifier la nature ou l'économie générale du marché.

L'avenant n'a pas pour objet de modifier le montant maximum du marché.

N°192 du 10 décembre 2025 : Signature et attribution du marché d'Acquisition de matériel technique scénique – Marché N°2025-21

Décision relative à la signature et l'attribution du marché n°2025-21 relatif à l'acquisition de matériel technique scénique pour les lots suivants :

- lot n°1 : éclairage scénique avec l'entreprise ATS, sise 160, avenue de Toulouse, 12450 LUC-LA PRIMAUBE, pour un montant global et forfaitaire de 40 640,40 € HT,
- lot n°2 : draperie avec l'entreprise Clément SAS et Fils, sise 2, rue des Terres du sud, 34990 JUVIGNAC, pour un montant global et forfaitaire de 9 603,45 € HT,
- lot n°3 : Illuminations: décoration pour évènementiel avec l'entreprise ATS, sise 160, avenue de Toulouse, 12450 LUC-LA PRIMAUBE, pour un montant global et forfaitaire de 11 571,00 € HT.

N°193 du 15 décembre 2025 : Signature du contrat de location d'un château gonflable pour l'animation « Noël au patio »

Décision relative à la signature d'un contrat de location avec EURL JR MOULY – lieu-dit Lacassagne – 1421, route des Quatre Vents 12450 CALMONT ayant pour objet de définir les modalités de location, d'installation et de démontage d'un château gonflable « PR-3 La Ferme – jeu gonflable » pour l'animation du Noël au Patio du 30 décembre 2025 dans la grande salle du Patio Centre Social d'Onet-le-Château.

Le coût global de la location s'élève à 169 € TTC. La ville s'engage à respecter les conditions prévues par le contrat, tandis que l'installation, le démontage et la mise en place du matériel seront assurés par l'entreprise EURL JR MOULY.

N°194 du 16 décembre 2025 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec la compagnie Le Chant des Lignes et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec la compagnie le Chant des Lignes, représentée par Madame Pascale GRULOIS, en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle *Rouge Cerise* présenté le mercredi 11 mars 2026, à 15h, au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 558 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°195 du 19 décembre 2025 : Signature et attribution du marché de fourniture et livraison de couches pédiatriques pour les multi accueils collectifs et familiaux dans le cadre d'un groupement de commande Marché N°2025-22

Décision relative à la signature et l'attribution du marché à bons de commande n°2025-22 relatif à la fourniture et la livraison de couches pédiatriques pour les multi accueils collectifs et familiaux avec l'entreprise Laboratoire Rivaldis sise Impasse du Petit Rose, 79100 LOUZY.

Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction, et avec un montant maximum annuel de 5 000 € H.T.

N°196 du 19 décembre 2025 : Signature et attribution du marché d'installation d'un élévateur à l'Hôtel de Ville - Marché N°2025-23

Décision relative à la signature et l'attribution du marché n°2025-23 relatif aux travaux d'Installation d'un élévateur à l'Hôtel de Ville avec l'entreprise ERMHES - sise 23, rue Pierre et Marie Curie, 35504 VITRE, pour un prix global et forfaitaire de 29 226,93 € HT.

N°197 du 22 décembre 2025 : Dommage aux biens - acceptation indemnités

Décision relative à l'acceptation des montants de l'indemnisation de l'assurance GROUPAMA concernant les dégâts occasionnés :

- sur un mât d'éclairage public – Pont des Quatre Saisons, le 08/10/2025 pour un montant de 920.00 €,
- sur les volets du bâtiment de l'Athyrium, le 21/05/2025 pour un montant de 1 065,98 €.

N°198 du 22 décembre 2025 : Signature de baux concernant l'occupation de locaux appartenant à Rodez Agglo Habitat

Décision relative à la signature de baux d'occupation auprès de Rodez Agglo Habitat. Les locaux concernés situés 12 850 ONET-LE-CHATEAU sont les suivants :

- Locaux CR05, CR06, CR07 d'une superficie totale de 274,09m² situés 2 et 4, rue des Fauvettes,
- Local CR09, d'une superficie de 23,74m² situé 17, rue des Fauvettes,
- Local CR10, d'une superficie de 25,70m² situé 17, rue des Fauvettes,
- Local CR21, d'une superficie de 68,64m² situé 3, rue des Loriots,
- Local CR29, d'une superficie de 68m² situé 13, rue des Fauvettes,
- Local QS07, d'une superficie de 61,28m² situé 10, rue des Coquelicots ;

Les locaux sont loués du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028 moyennant un loyer de 1 690,92 euros par an, hors charges, par local.

N°199 du 22 décembre 2025 : Demande de financement de travaux de mise aux normes accessibilité : installation d'un élévateur au sein de l'Hôtel de Ville

Décision visant à établir le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses		Recettes		
Désignation	Montant € HT	Financeurs	Montant € HT	Taux
Travaux	29 227	DSIL	13 600	40%
Dépenses imprévues	4 773	Autofinancement	20 400	60%
Total	34 000	Total	34 000	100%

Cette demande de financement sera adressée à la Préfecture de l'Aveyron au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), comme précisé ci-dessus, et le dossier sera déposé sur la plateforme numérique dédiée.

N°200 du 23 décembre 2025 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Les Dragons du Cormyr et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Les Dragons du Cormyr, représentée par Madame Violette LESQUIR, en sa qualité de Présidente, définissant les modalités de représentation du spectacle *Musiqu'à lire* présenté le mercredi 14 janvier 2026, à 15h, au Krill.

Le coût global de la cession s'élève à 738,50€ TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements. La ville prendra également en charge les frais de restauration pour 2 personnes.

N°201 du 24 décembre 2025 : Délivrance d'une concession de caverne dans L'ESPACE CINERAIRE - ONET VILLAGE

Décision relative à la délivrance à Madame S. F., à compter du 24 décembre 2025, d'une concession Case columbarium 2 urnes, N°11 E COL ONET, Case n°8 pour une durée de 15 années et expirant le 23 décembre 2040, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 330,00 € (trois cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance N°P 14B du 24 décembre 2025.

N°202 du 26 décembre 2025 : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Baleine avec Cémea Occitanie pour accueillir l'E2C Aveyron

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Baleine avec Cémea Occitanie, domicilié 501, rue Métairie 34078 MONTPELLIER, afin d'accueillir l'Ecole de la Deuxième Chance Aveyron, moyennant un loyer révisable annuellement de 1 000 €.

La convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois.

N°1 du 12 janvier 2026 : Signature d'une convention de location d'un local situé 11 rue des Fauvettes, aux Costes Rouges, appartenant à Rodez Agglo Habitat

Décision relative à la signature d'une convention de location auprès de Rodez Agglo Habitat, concernant un local (CR35) d'une superficie de 82 m², au 11 rue des Fauvettes 12850 ONET-LE-CHATEAU.

Les locaux sont loués du 5 janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028 moyennant un loyer de 1 690,92 € par an, hors charges.

N°2 du 12 janvier 2026 : Décision d'ester en justice- Désignation d'un avocat / Requête n°2508380-2

Décision relative à l'action d'ester en justice en défense devant le Tribunal administratif de Toulouse dans le cadre de la requête n°2508380-2 présentée devant le Tribunal administratif de Toulouse en annulation de l'arrêté du 2 juin 2025 portant délivrance du permis d'aménager PA n°12176 25 00001, présentée par le Collectif pour la préservation des terres agricoles du Rouergue, et d'autoriser la représentation de la commune par SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT et Associés - 31, rue Royale 69001 LYON, jusqu'au terme de la procédure de première instance devant ledit Tribunal.

N°3 du 12 janvier 2026 : Décision d'ester en justice- Désignation d'un avocat / Requête n°2508379-3

Décision relative à l'action d'ester en justice en défense devant le Tribunal administratif de Toulouse dans le cadre de la requête n°2508379-3 présentée devant le Tribunal administratif de Toulouse en annulation de l'arrêté municipal du 29 septembre 2025 portant délivrance du permis de construire PC n°12176 25 0033, présentée par le Collectif pour la préservation des terres agricoles du Rouergue, et d'autoriser la représentation de la commune par SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT et Associés - 31, rue Royale 69001 LYON, jusqu'au terme de la procédure de première instance devant ledit Tribunal.

N°4 du 12 janvier 2026 : Décision d'ester en justice- Désignation d'un avocat / Requête n°2508439-5

Décision relative à l'action d'ester en justice en défense devant le Tribunal administratif de Toulouse dans le cadre de la requête n°2508439-5 présentée devant le Tribunal administratif de Toulouse, présentée par SCI CASA DIAMANTE, contre le bail emphytéotique administratif du 8 juillet 2025 conclu entre la commune d'Onet-le-Château et la société Z 5, et d'autoriser la représentation de la commune par SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT et Associés - 31, rue Royale 69 001 LYON, jusqu'au terme de la procédure de première instance devant ledit Tribunal.

N°5 du 13 janvier 2026 : Signature d'un contrat de mise à disposition d'exposition avec Monsieur Théo BONNEFOUS, photographe et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'un contrat avec Monsieur Théo BONNEFOUS, photographe animalier, définissant les modalités de l'exposition photos. L'exposition est prévue du mardi 24 mars au samedi 18 avril 2026 à la Médiathèque. Le coût de l'exposition s'élève à un montant total de 500€ TTC.

N°6 du 15 janvier 2026 : Délivrance d'une concession de caverne dans L'ESPACE CINERAIRE - ONET VILLAGE

Décision relative à la délivrance à Madame S. A., à compter du 14 janvier 2026, d'une concession de caverne, n°25 E CAV ONET, N° Plan 25C, 30 années et expirant le 13 janvier 2056, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 530,00 € (cinq cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance N°P 14B du 14 janvier 2026.

N°7 du 15 janvier 2026 : Signature et attribution du marché d'entretien des espaces verts et nettoyage de l'espace public marché réservé - Marché N°2026-01

Décision relative à l'attribution et à la signature du marché n°2026-01 relatif à l'entretien des espaces verts et nettoyage de l'espace public marché réservé :

- Lot n°1 : Entretien des espaces verts avec l'ESAT SEVE FONDATION OPTEO, sise Route de Villecomtal, 12740 SEBAZAC-CONCOURES, marché à bons de commande, avec maximum annuel de 16 000 € HT.
- Lot n°2 : nettoyage de l'espace public avec l'ESAT SEVE FONDATION OPTEO, sise Route de Villecomtal, 12740 SEBAZAC-CONCOURES, pour un prix global et forfaitaire annuel de 11 807 € HT

Les marchés sont conclus pour une durée d'un an, renouvelable tacitement trois fois.

N°8 du 15 janvier 2026 : Signature et attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Marché N°2026-02

Décision relative à l'attribution et à la signature du marché n°2026-02 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville avec la société EGIS - Bâtiments Sud, sise 725 route de Bougaux 12630 GAGES pour un montant Mission de base : forfait provisoire de 60 000€ HT et Mission complémentaire : forfait définitif de 1 500€ HT.

N°9 du 20 janvier 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Les Thérèses et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'évènement : « Les tout-petits au spectacle »

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Les Thérèses, représentée par Monsieur Christian FAGET en sa qualité de Président, définissant les modalités de représentation du spectacle *A Petits Pas*.

Le spectacle sera présenté le samedi 14 février 2026. Il y aura deux représentations successives à 10h et 11h à la médiathèque Paul GERALDINI d'Onet-le-Château. Le coût des deux représentations s'élève à 750 € TTC.

Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°10 du 21 janvier 2026: Convention de mise à disposition de l'accord cadre « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES » entre la centrale d'achat CANUT et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature, avec la centrale d'achat CANUT, d'une convention de mise à disposition de l'accord cadre « DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES ».

La convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT et prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes : au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ou à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part de la commune.

N°11 du 22 janvier 2026: Signature et attribution des marchés de travaux de rénovation des façades de l'école Jean LAROCHE - Marché N°2026-03

Décision relative à l'attribution et à la signature des marchés n°2026-03 relatifs aux travaux de rénovation des façades de l'école Jean LAROCHE :

- Lot n°1 : démolition gros œuvre avec l'entreprise Viarrouge - sise 1040, rue des Routiers ZA de Bel Air, 12510 DRUELLE-BALSAC, pour un montant de 214 650 € HT ;
- Lot n°2 : ITE bardage avec l'entreprise SMAC, sise PA La Garrigue, avenue des Compagnons, 34173 CASTELNAU LE LEZ, pour un montant de 362 704,77 € HT pour l'offre de base et 26 604,10 € HT pour la prestation supplémentaire n°1 : façades du plateau sportif et rampe ;
- Lot n°3 : menuiseries extérieures avec l'entreprise Rouergue Aluminium - sise La Broussine, ZA de Malan, 12510 OLEMPES, pour un montant de 173 895,27 € HT pour l'offre de base et 4 999,50 € HT pour la prestation supplémentaire n°1 : motorisation BSO ;
- Lot n°4 : serrurerie avec l'entreprise Résille Concept - sise 1, Lamoure Saint-Just, 15320 VAL D'ARCOMIE, pour un montant de 46 205,00 € HT pour l'offre de base et 60 010 € HT pour la prestation supplémentaire n°1 - façades du plateau sportif et rampe ;
- Lot n°5 : électricité avec l'entreprise El JP Fauche, agence AGV Flottes - sise 897, avenue du Causse, ZA de Bel Air 12850 ONET-LE-CHATEAU, pour un montant de 1 629,18 € HT pour l'offre de base et 4 619,68 € HT pour la prestation supplémentaire n°1 - motorisation BSO.

N°12 du 27 janvier 2026: Convention de mise à disposition de l'accord cadre « FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION (FIXE, MOBILE, DONNEES, SECOURS), FIBRE NOIRE, COUVERTURE INDOOR, APPAREILS MOBILES, ET SERVICES ASSOCIES » entre la centrale d'achat CANUT et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature, avec la centrale d'achat CANUT, d'une convention de mise à disposition de l'accord cadre « FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION ET SERVICES ASSOCIES ».

L'adhésion sera de 576 € TTC pour l'année 2026.

La convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT et prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes : au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ; ou à toute date antérieure décidée par la CANUT, pour non-paiement de la redevance annuelle visée à l'article 4 ; ou à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part de la commune.

N°13 du 29 janvier 2026: Délivrance d'une concession de terrain dans le Cimetière d'Onet Village

Décision relative à la délivrance à Monsieur A. G. et Madame A. J., à compter du 28 janvier 2026, d'une concession de 5 m² superficiels, n°57 E ONET, N° Plan E8 pour une durée de 30 années et expirant le 27 janvier 2056, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 930,00 € (neuf cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° P14B du 28 janvier 2026.

N°14 du 30 janvier 2026 : Délivrance d'une concession de terrain dans le Cimetière d'Onet Village

Décision relative à la délivrance à Monsieur B. E. et Madame B. D., à compter du 28 janvier 2026, d'une concession de 2,50 m² superficiels, N°55 E ONET, N° Plan G9 pour une durée de 30 années et expirant le 27 janvier 2056, dans le cimetière d'Onet-Village. La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale de 480,00 € (quatre cent quatre-vingts euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° P14B du 28 janvier 2026.

N°15 du 30 janvier 2026 : Délivrance d'une concession de terrain dans le Cimetière d'Onet Village

Décision relative à la délivrance à Monsieur F. L. et Madame F. M., à compter du 28 janvier 2026, d'une concession de 5 m² superficiels, N°56 E ONET, N° Plan E7 pour une durée de 30 années et expirant le 27 janvier 2056, dans le cimetière d'Onet-Village.

La concession est accordée à titre de concession nouvelle moyennant la somme totale 930,00 € (neuf cent trente euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° P14B du 28 janvier 2026.

N°16 du 3 février 2026 : Signature d'un contrat de cession avec l'association Musiques en Liberté pour l'organisation du concert d'Amista au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Musiques en Liberté sise Place Bessières 46000 CAHORS, représentée par Madame Cathie-Marie CONTIVAL, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert d'Amista le vendredi 20 février 2026, à 18h30, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 980 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°17 du 3 février 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Boxs Hit Prod pour l'organisation du concert de Tristan au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Boxs Hit Prod - Lieu-dit Molières, 12520 VERRIERES, représentée par Monsieur Boris CALVIGNAC, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert de Tristan le samedi 30 mai 2026, à 22h, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 294 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°18 du 3 février 2026 : Signature d'un contrat de cession avec Accords Centre Val de Loire pour l'organisation du concert d'Aalma Dali au Café Culturel Le Krill

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec Accords Centre Val de Loire - 1 bis, route de l'Orme 41120 CONTROIS-EN-SOLOGNE, représentée par Monsieur Gilles LAGARDE, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du concert d'Aalma Dali le vendredi 19 juin 2026, à 18h30, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 2 320 € TTC.

La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

N°19 du 4 février 2026 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Alfred Production et la Ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Alfred Production, représentée par Monsieur Eric LE POTTIER, en sa qualité de Directeur de production, définissant les modalités de représentation du spectacle *L'enfant Nine*. Le spectacle sera présenté le mercredi 13 mai 2026 à 15h au Krill. Le coût global de la cession s'élève à 650 € TTC. Ce montant inclus les frais de gestion et les frais de déplacements.

N°20 du 4 février 2026 : Signature et attribution des marchés de fourniture de vêtements de travail lots 1,2 et 3 - Marché N°2026-04

Décision relative à l'attribution et à la signature des marchés à bons de commande n°2026-04 relatif aux travaux de de fourniture de vêtements de travail :

- Lot n°1 : vêtements de travail des services techniques avec la SAS Liquière Hygiène, sise ZA du Bourguet 12400 VABRES L'ABBAYE, pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT,
 - Lot n°2 : chaussures de travail des services techniques, avec la SAS Liquière Hygiène, sise ZA du Bourguet 12400 VABRES L'ABBAYE, pour un montant maximum annuel de 2 000 € HT,
 - Lot n°3 : vêtements de travail service Petite Enfance - Enfance - Jeunesse avec la société Espace MJ Sécurité sise ZA Les Cousteliers – 25, impasse de l'Encierro 34160 CASTRIES, pour un montant maximum annuel de 3 000 € HT.
- Les marchés sont conclus pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

N°21 du 5 février 2026 : Signature d'un bail professionnel pour la location d'un bureau au sein du local social-santé sis rue des fauvelles à Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'un bail professionnel concernant la location d'un bureau de 30 m² - sis, 4 rue des Fauvelles 12850 ONET-LE-CHATEAU, avec le Docteur Aïda BEJAR, médecin psychiatre, pour l'exercice de son activité pour un montant mensuel hors charges de 162 €.

Le bail inclut la salle de réunion, située au 17 rue des Fauvelles, dont le loyer est partagé entre les locataires du local.

Le bail est consenti pour une durée allant du 16 février 2026 au 31 décembre 2029. Le local est partagé avec un autre médecin psychiatre.

N°22 du 5 février 2026 : Signature et attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie au bois ainsi que de son réseau de chaleur sur la commune d'Onet-le-Château
Marché N°2026-05

Décision relative à la signature et l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une chaufferie au bois ainsi que de son réseau de chaleur sur la commune d'Onet-le-Château, avec la société Initiative pour le développement durable - ingénierie et organisation, INDIGGO - 367 avenue du Grand Arietaz 73000 CHAMBERY, pour un montant pour les tranches suivantes :

- Tranche ferme : 12 450 € HT,
- Tranche optionnelle 1 : 30 187,50 € HT,
- Tranche optionnelle 2 : 25 575,00 € HT,
- Tranche optionnelle 3 : 10 500 € HT,
- Tranche optionnelle 4 : 9 375,00 € HT

N°23 du 9 février 2026 : Signature et attribution des marchés de travaux de rénovation des façades de l'école Jean LAROCHE – Lot n°1 : démolition gros œuvre - **Marché N°2026-03**

Décision relative à l'attribution et à la signature du marché N°2026-03 relatif aux travaux de rénovation des façades de l'école Jean LAROCHE pour le lot n°1 : démolition gros œuvre avec l'entreprise FERREIRA - sise 12, rue des Fougères 12510 DRUELLE, pour un montant de 233 270.00 € HT.